

Maïeutique rwandaise

Dominique DECHERF*

Comment guérit-on d'un génocide ? Vingt ans après le génocide d'avril-juillet 1994, le Rwanda figure dans le groupe de tête des pays à plus forte croissance dans le monde mais reste l'un des plus pauvres, avec l'une des plus fortes densités de population. Par un effort conscient et déterminé le président Paul Kagamé entend modifier le cours de l'histoire. Face à une guerre civile « mondialisée » qui n'a pas faibli dans les esprits, il entend mener de front une révolution technologique et une révolution culturelle. Vingt ans ne sont rien à l'échelle d'une telle ambition poursuivie parfois avec une brutalité et une précipitation prométhéennes, parfois avec la subtilité et l'infinie patience de la maïeutique socratique, deux versants de l'âme rwandaise.

La « guerre civile mondiale »

Le 1er janvier 2014, le major Patrick Karegeya a été retrouvé mort étranglé dans une chambre d'hôtel en Afrique du Sud, où cet ancien chef des services de renseignement rwandais s'était réfugié quelques années après son éviction en 2003. Bien d'autres avant lui avaient connu le même sort, non pas des partisans de l'ancien régime mais des ex-dignitaires du nouveau, anciens compagnons de lutte du président Kagamé. Sans le revendiquer, celui-ci n'a pas hésité à justifier cet assassinat par le fait que l'intéressé était devenu un « traître » à sa cause et à sa patrie. Ce vocabulaire détonne de nos jours. Il était associé aux régimes autoritaires ou totalitaires, mais aussi, faut-il s'en souvenir, à la période de la Deuxième Guerre mondiale et de l'occupation opposant « collabos » et « résistants ». Pour ceux qui ont vécu cette période comme acteurs, il n'y avait pas de pardon pour les « traîtres », souvent des proches, des intimes.

Pour celui qui a vécu au Rwanda en 1994, il ne peut y avoir que deux catégories de personnes : les génocidaires et les génocidés, et que deux principes : le bien et le mal. Il n'y a pas de zone grise. La mémoire n'a pas vieilli. Kagamé n'a que 57 ans ! Le souvenir direct survivra au moins pour encore une trentaine d'années, soit la durée d'une génération en Europe, mais de deux dans ce pays en pleine jeunesse reproductive. Il est évidemment difficile aux acteurs, directs et indirects, de porter un regard éloigné. Beaucoup continuent de s'opposer dans une véritable guerre civile qui s'est mondialisée¹. Il s'agit bien d'une guerre civile, et non d'une controverse historique ni d'un débat académique. Les positions sont absolues, dictées par une haine immuable, où l'injure s'ajoute à l'injure, le mensonge au mensonge, la honte à la honte. Elle nous apparaît d'abord, vue de Paris, comme une « passion française », mais elle traverse pratiquement toutes les sociétés à travers le monde, la Belgique bien sûr, mais aussi le Canada, l'Afrique francophone, l'ONU, l'Église, etc. Elle oppose négationnistes et tenants du « double génocide » à ceux qui condamnent sans mélange l'appareil politique et militaire français. Cette guerre sans merci déchire entre eux journalistes, intellectuels, religieux, coopérants, humanitaires autant et encore plus que politiques et militaires. Son ampleur ne saurait s'expliquer par la seule actualité rwandaise. Elle n'est si intense, si profonde, que parce qu'elle agit comme un révélateur, un précipité en termes de chimie, des ambiguïtés du racisme et de l'antiracisme au tréfonds de nos sociétés, de notre humanité.

Le Rwanda serait-il donc toujours dominé – mentalement – par « les Blancs » ? L'affrontement à l'extérieur sur des positions figées, arrêtées sur image (ou plutôt sans images) au printemps 1994, ne serait-il que le substitut de ce qui, par définition, est interdit aux Rwandais de l'intérieur sous peine de « divisionnisme » puni par une loi de 2008 (aménagée en 2011) ? On n'en parlerait autant que pour ceux qui ne peuvent s'exprimer. Le Rwanda serait une immense prison où bourreaux et victimes seraient obligés de cohabiter sur les mêmes collines. Les Rwandais n'ont pas d'autre terre où aller. Ils habitent leur Israël, comme si les juifs, après la guerre, n'avaient eu d'autre choix que de revenir habiter leurs maisons en Allemagne, en Pologne, en Ukraine²... On ne sort pas de la « prison rwandaise », non parce qu'il y a eu près d'un million de prisonniers, mais parce que l'histoire du génocide est encore dans toutes les têtes. Comment s'extraire de cette situation d'enfermement ?

Les processus judiciaires sont quasiment achevés³. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda sis à Arusha (Tanzanie) a terminé fin 2012 le traitement des affaires en première instance (76 en dix-huit ans sur un total de 92 accusés) et doit achever les appels en cours à échéance 2015. Les quelques 12 000 *gacaca* (tribunaux communaux, dits « justice sur l'herbe ») ont également terminé leurs travaux après avoir reçu plus d'1,2 millions de dossiers. Pour autant, connaît-on mieux la vérité ? Le résultat de ce point de vue est décevant. Il reste à faire la synthèse de ces procès⁴. On n'a pas encore aujourd'hui de clé pour la responsabilité de la destruction de l'avion présidentiel le 6 avril 1994. L'instruction française (il y avait trois Français à bord) rebondit de temps à autre. À défaut de vérité, la justice aura-t-elle procuré l'apaisement, sinon la réconciliation ? Ce qui fut fait était nécessaire. Ce n'est certainement pas suffisant.

Que faut-il ? La seconde décennie après le génocide a été marquée par un effort acharné de croissance axé sur le savoir et la communication, l'ouverture régionale et internationale, afin de sortir la population de l'isolement rural, de l'ignorance et de la pauvreté qui ont pu contribuer au huis clos génocidaire. Mais là encore il y a des limites. On sait déjà que la troisième décennie, celle qui s'ouvre, doit être celle d'une révolution culturelle, baptisée *Ndumunyarwanda* (être Rwandais ou Rwandité).

Révolution technologique

L'un des paradoxes du Rwanda était de posséder l'une des plus fortes densités de la planète avec le plus faible taux d'urbanisation. Sur une superficie analogue aux quatre départements bretons (26 000 km²), vivaient en 1994 près de 9 millions d'habitants dispersés sur leurs « rugo » ou micro-plantations. La communauté était définie par la « colline » (« le pays des mille collines »). Quelques commerces aux carrefours des chemins ne méritaient pas le nom de village. La capitale, Kigali, était un centre rural de moins de 300 000 habitants avec de rares axes goudronnés. Guère de maison à étage et deux ou trois hôtels devenus mythiques avec le génocide : l'hôtel Ibis, l'hôtel intercontinental, dit « Les diplomates » (QG des Nations Unies), celui de la Sabena, baptisé les « mille collines », assoupi au bord de sa piscine devenue légendaire (réserve d'eau des réfugiés qui y furent bloqués plus de trois mois) grâce à la superproduction hollywoodienne *Hôtel Rwanda*, tourné en Afrique du Sud en 2005.

Le déficit démographique dû au génocide a été vite comblé. Au recensement de 2002, le chiffre de 9 millions était bientôt retrouvé, et la Banque Mondiale avance pour 2012 le chiffre de 11,46 millions d'habitants. La répartition géographique a toutefois changé. Kigali a plus que doublé de population, ayant attiré la majorité des Rwandais revenus de l'étranger ainsi que tous ceux qui ne pouvaient plus se réinsérer dans leurs collines d'origine après le

génocide, parmi lesquels des ex-prisonniers et de nombreux orphelins. Creuset du « nouveau Rwanda », le pouvoir en a fait une vitrine en renouvelant son architecture, créant notamment un centre d'affaires avec quelques tours impressionnantes, des hôtels de luxe, « Les diplomates » devenant « Serena », un Marriott et bientôt un Radisson adossé à un grand centre de conférences.

Kagamé a fait adopter au début du siècle « la vision 2020 » qui vise à transformer la petite économie rurale de montagnes et de vallées en une économie de services parfois qualifiée de « Singapour africain ». Suivant quelques-unes des méthodes de gouvernement du fondateur de Singapour, Lee Kuan Yew, propreté, travail, exactitude, discipline, le président se veut le patron d'une société, le CEO (*Chief Executive Officer*) de la firme « Rwanda ». Le génocide ne laisse d'autre choix que de sauter les étapes du développement et de s'inscrire de plain-pied dans l'économie du XXI^e siècle. La chance du Rwanda au cours de cette décennie fut l'arrivée de la fibre optique sur les bords de l'Océan indien. Le raccordement de 2300 km de lignes a été achevé début 2011. En 2013, un accord a été signé avec *Korea Telecom* pour l'accès au 4G hors de Kigali vers des télé-centres de campagne afin que l'ère de l'internet ne soit pas confinée à une élite mais largement diffusée.

Le volontarisme du gouvernement lui a valu la confiance des grands bailleurs de fonds internationaux, d'abord mus par une honnête motivation humanitaire puis bientôt entraînés dans un tout autre exercice, plus expérimental, conduit par les Rwandais et non plus par les ONG ou les agences onusiennes. L'investissement direct étranger a pris le relais de l'aide publique. Kagamé a séduit de grands philanthropes comme Bill Gates, des télé-évangélistes comme le pasteur californien Rick Warren, mais aussi des investisseurs asiatiques. Grâce à eux, il a pu s'affranchir des traditionnels donateurs européens qui posent trop de conditions, des compagnies sud-africaines trop gourmandes ou encore des quasi-monopoles hérités de la colonisation.

Troisième en Afrique pour le statut des affaires (*doing business*), neuvième mondial pour la croissance, à égalité avec le Ghana, autour de 7,5-8 % sur la moyenne de la décennie, le développement du Rwanda est tiré par le secteur tertiaire. Le secteur agricole qui occupe encore 73 % de la population ne compte que pour 36 % du PIB. Sauf quelques réussites limitées – une variété de café introduite dans la chaîne internationale Starbucks dont le patron est un autre ami de Kagamé, une variété de thé de haut de gamme –, la production demeure essentiellement vivrière, marquée par une faible productivité, la haute densité et la rareté des financements. Doter les paysans de téléphones portables et d'un accès internet spécialisé ne supprime pas les contraintes énormes qui pèsent sur leur existence quotidienne. Le taux de pauvreté est certes passé de 59 % en 2001 à 45 % en 2011 (l'objectif 2020 se situant à 30 %), mais il sera difficile à diminuer dans l'agriculture.

Pays enclavé, à 1800 km de son débouché principal, le port de Mombasa, auquel il est relié par la route à travers l'Ouganda, le Rwanda (avec le Burundi) a rejoint en 2008 la Communauté des États d'Afrique de l'Est, composée du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie et, à terme, du Sud-Soudan. Ce faisant, il s'est éloigné de la Communauté des Grands Lacs qui le reliait à l'Afrique centrale et à la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). Ceci ne l'empêche pas d'être néanmoins le débouché naturel vers l'Océan indien des ressources notamment minérales du Kivu éloigné de plus de 2000 km de Kinshasa et de l'Atlantique. La confusion qui prévaut sur les revenus miniers du Rwanda (coltan, cassérite, tungstène), qui comptent aujourd'hui pour 28 % de ses exportations, se nourrit de la perpétuation des conflits à l'Est de la RDC, succédané de la guerre post-génocidaire qui avait

ravagé la région où s'étaient réfugiés plus de 3 millions de Rwandais avant leur retour massif en 1995-1996. Des milices héritées de l'ancien régime continuent d'y être actives et de justifier des interventions répétées de la part du Rwanda ou de ses alliés locaux, suscitant contre Kigali des sanctions internationales, comme la suspension de certaines aides occidentales à la mi-2012.

Outre la résilience de la pauvreté et la vulnérabilité à l'aide extérieure, qui représente 40 % du budget de fonctionnement, la « vision 2020 » se heurte à deux limites majeures : la rareté de l'énergie et l'avenir de la jeunesse. Les projets spectaculaires d'exploitation du méthane dans le lac Kivu ont été réduits à la baisse. Le taux de couverture à l'électricité n'est que de 17 %, essentiellement limité à la capitale. L'objectif de 70 % paraît hors d'atteinte, d'autant que l'essentiel de la production repose sur des centrales thermiques qui grèvent les importations de pétrole, absorbant 40 % des recettes en devises du pays selon la Banque africaine de développement.

Quand bien même ces difficultés économiques structurelles seraient-elles surmontées, la question demeure de savoir si la révolution technologique et l'ouverture sur le monde auront transformé la mentalité des Rwandais, en particulier les jeunes nés après le génocide.

Révolution culturelle

« La paysannerie n'est pas directement concernée. Claudine Vidal fait intervenir en la circonstance la notion d'ethnie existentielle, désignant ainsi l'ensemble constitué par l'effet de l'occidentalisation, composite quant aux origines de ses éléments, participant d'une même idéologie moderniste, mais déchiré par une concurrence rude dans tous les domaines. C'est en son sein que naissent les passions, que les conflits se transforment en multipliant les référents : l'ethnique, le social et le racial.⁵ »

Loin que le génocide rwandais ait été le fait spontané d'une paysannerie inculte et envieuse, il a été pensé et orchestré par une élite occidentalisée. Les théoriciens panhutus étaient des universitaires ressuscitant des identités à partir d'une histoire largement mythifiée. Quels qu'aient été les responsabilités de la puissance coloniale, ce sont des jeunes scolarisés qui ont élaboré l'idéologie qui a conduit à 1994.

Si l'on voulait paraphraser la phrase de Jaurès sur l'internationalisme, on pourrait ici alléguer que la réponse du régime actuel repose sur le postulat suivant : si un peu d'occidentalisation a conduit au génocide, beaucoup d'occidentalisation nous en éloignera, créant une nouvelle génération, celle de l'internet, universalisée. En quoi ? En changeant de mode de questionnement, suivant en cela la maïeutique socratique : la solution qu'il convient d'apporter à un problème dépend de la nature de la question. Si vous – « les Blancs » – continuez jusqu'à aujourd'hui à poser inlassablement la même question : « qu'est-ce qu'un Hutu ? qu'est-ce qu'un Tutsi ? », et à enfermer dans cette seule interrogation tous ceux qui vous suivent sur les médias ou les réseaux sociaux, vous n'arriverez à rien sinon à ce que les massacres se répètent sous vos yeux. Cette question est une question pour la mort : elle décide de qui doit être tué et de qui doit tuer.

La question de l'identité prétendue, « qui suis-je ? », que les jeunes Rwandais étaient en droit de se poser à l'indépendance, comme d'autres jeunes Africains décolonisés, n'était hélas pas la bonne question. C'est, dans la terminologie platonicienne, celle de la rhétorique dont Socrate fait le procès dans le *Gorgias* contre Calliclès. Les Africains et spécialement les

Rwandais sont saturés de rhétorique, car c'est celle-là qui, selon Platon, plaît à la majorité des gens. Bien sûr c'est le procès de la démocratie ou d'un certain type de démocratie, la loi du nombre, la dictature de la majorité : « Nous avons raison car nous sommes les plus nombreux », en d'autres termes les plus forts : hier la monarchie, aujourd'hui la République, hier les Tutsis, aujourd'hui les Hutus !

L'Église missionnaire rwandaise a suivi – ou parfois initié – ces retournements politiques. L'esprit du cardinal Lavigerie, fondateur des Missionnaires d'Afrique, communément appelés Pères blancs, était de créer des « royaumes chrétiens », en convertissant les Rois et les Princes pour ensuite attirer tout le peuple. Mgr Hirth puis Mgr Classe – nés alsaciens-lorrains à l'époque allemande – crurent ce rêve possible au Rwanda. Le premier « découvrit » en 1900 le « Mwami » Musinga – qui l'autorisa à ouvrir la première mission, mais loin de sa Cour. Il devait revenir au second, évêque de 1922 à 1943, de mener à bien le long et difficile processus qui conduisit à baptiser en 1943 le fils de ce « Mwami » insuffisamment coopératif, qu'entretiens les autorités belges avaient remplacé par ce fils. Les missionnaires, au milieu du peuple, étaient de plus en plus sensibles au nombre et hostiles à la monarchie et aux chefs. La « démocratie chrétienne » belge, spécialement en Flandre, encouragea ce mouvement où s'investirent les ex-séminaristes hutus tombés en politique. Au moment de la césure critique de la décolonisation (1959), qui coïncida avec la mort du roi très catholique et à son remplacement impromptu par un traditionaliste indépendantiste, l'archevêque Mgr Perraudin (1956-1988), originaire de Suisse⁶, ne s'illustra pas seulement par ses mandements « sociaux », il prit ouvertement parti dans la querelle politique naissante. Le dilemme dans lequel se débattait l'Église l'empêchait d'être d'un grand secours pour un pays alors presque entièrement christianisé où le catholicisme faisait figure de religion d'État.

Il sera difficile de revenir sur l'histoire tant celle-ci a constitué le premier champ de bataille où s'affrontaient idéologues panhutus et pantutsis et leurs parrains européens. La monarchie, par exemple, absolue au Rwanda, contrairement au Burundi, ne pouvait coutumièrement être qualifiée de « batutsie », ce qui était punissable de mort. L'erreur fut de confondre ce régime, dit – incorrectement et péjorativement – féodal, avec un groupe social. Les Tutsis en étaient les sujets comme les Hutus. Même si la Cour était presque exclusivement tutsie, la majorité des Tutsis n'y avaient pas accès. Les Tutsis n'appartenaient donc pas vraiment à la noblesse, pas plus qu'ils n'étaient assimilables à la classe bourgeoise. On a tenté aussi de parler de « castes », par analogie à d'autres régions d'Afrique (griots, forgerons, potiers) sinon d'Inde. La « mythologie de la vache » valait pour toute la société. Bref, l'on a cherché à l'infini des définitions objectives sans y parvenir. C'est bien la raison pour laquelle on en est arrivé à la race en exhibant des caractéristiques physiques, même si celles-ci n'étaient pas parfaites. La science anthropologique européenne du XIXe siècle a fourni des éléments mais la codification, la synthèse, qualifiée de « racification », est une construction rwandaise parachevée sous l'Indépendance.

Ce qui fait du conflit rwandais un cas à part dans toute l'Afrique est que la lecture « ethnique » ne fonctionne pas : les Rwandais possèdent en partage la même langue, qui n'appartient qu'à eux, le kinyirwanda, la même culture, les mêmes coutumes, la même mythologie, la même histoire aussi loin que l'on remonte, ce qui sont habituellement les critères reconnus des définitions ethniques. Le génocide rwandais ne fut pas, contrairement à l'imagerie traditionnelle, un conflit « inter-ethnique », ni un pogrom, ni une jacquerie. Il s'est voulu la destruction d'une race ou plutôt d'un groupe « racifié » comme les « juifs ». L'introduction de la catégorie fictive de « race » est le facteur déclenchant du génocide. Entre

ethnies ou entre classes sociales en effet, il y a concurrence, rivalité, on fait référence à la « diversité », à la « pluralité », donc aussi aux alliances. Avec la race, on change de registre : on entre dans celui de l'inégalité, de la supériorité et de l'infériorité, donc de la domination, et *in fine* de l'exclusion, de la destruction, de l'extermination.

On ne supprime pas le « racisme » d'un trait de plume. Au-delà d'un dispositif répressif, supposé être dissuasif, il faut opérer une conversion des esprits. Il faudrait pouvoir inverser les pôles, du négatif au positif, transformer peu à peu de l'intérieur des consciences un préjugé éminemment défavorable en un avantage comparatif, si l'on peut emprunter ce terme à la science économique : « Chaque génération nouvelle, étonnée, se demande : qui suis-je ? qui étaient mes prédécesseurs ? Elle ferait mieux de demander : où suis-je ? et de supposer que ses prédécesseurs n'étaient pas autres qu'elle, mais simplement ailleurs ; ce serait déjà un pas de fait...² »

Qu'est-ce qu'être Rwandais, aujourd'hui au XXI^e siècle, là où le Rwanda est situé ? Non plus le rapport à soi, l'en-soi, mais le pour-soi, le rapport de l'homme à la Cité qui est le propos de la pensée politique classique. Si je suis inséré dans l'économie-monde, connecté au réseau de communication planétaire, je prends conscience de la relativité de ma situation, premier temps de la révolution, pour ensuite, dans un second temps, reprendre confiance dans mes capacités, mes valeurs, sinon leur supériorité à tout le moins leur caractère singulier, unique, exceptionnel.

Les déclinaisons de ce nouveau sens des valeurs ne manquent pas au « nouveau Rwanda ». Pour n'en citer que deux des plus controversées, qui donnent à voir ce que peut être une intégration par le haut : beaucoup parmi les élites rwandaises sont bilingues, espèce rarissime en Afrique, ce qui vaut à ses fils (et filles) de pouvoir assumer des fonctions internationales au plus haut niveau (présidence de la Banque africaine de développement, direction de l'OMC) ; le Rwanda possède l'une des meilleures armées du continent, les mieux aguerries, disciplinées et sensibilisées aux situations de guerres civiles, d'où ses engagements récents au Darfour, au Mali et en Centrafrique.

Le défi est colossal. On voit bien tout ce qui retient par le bas le pays, là où il est situé, à la jonction de l'Afrique orientale et de l'Afrique centrale, les pesanteurs de « serfs attachés à la glèbe », la proximité du « cœur des ténèbres » (l'énorme voisin congolais décrit par J. Conrad). La tentation est alors de vouloir « changer de peuple » (Berthold Brecht), critique parfois adressée au président Kagamé pour la démesure de sa vision d'un « Rwanda nouveau » par rapport à la modestie de l'un des plus petits pays d'Afrique, mais qui est à l'échelle de l'autre démesure que fut le génocide de 1994.

*Ancien ambassadeur de France au Rwanda (2004-2006) ; auteur de Couleurs. Mémoires d'un ambassadeur de France en Afrique, Pascal Galodé, 2012.

Notes

1 Cf. Carl Schmitt, La guerre civile mondiale. Essais 1943-1978, Ere, 2007.

2 Pour un dialogue des mémoires, Étudiants Juifs de France (ouvrage collectif), Albin Michel, 2007. Ou encore si les juifs Allemands avaient dû former à la Libération le gouvernement allemand et procéder à la dénazification.

3 Après la Belgique, le Canada, l'Allemagne, le 14 mars 2014, les jurés de la Cour d'Assises de Paris ont jugé Pascal Simbikwanga coupable de crime de génocide et de crime contre l'humanité, et non de simple « complicité », et l'ont condamné à 25 ans de prison. Plusieurs autres procès devraient suivre en France.

4 On pourra sur ce point consulter l'ouvrage très récent d'Hélène Dumas, *Le génocide au village*, Seuil, 2014.

5 Georges Balandier, Préface à Claudine Vidal, *Sociologie des passions*. Côte d'Ivoire, Rwanda, Karthala, 1991.

6 Le Rwanda était appelé « la Suisse de l'Afrique » de par sa géographie.

7 Robert Musil, *L'homme sans qualités*, trad. Philippe Jaccottet, t. 1. Seuil, chap. 83 : « Toujours la même histoire, ou : Pourquoi n'invente-t-on pas l'Histoire ? »

Etudes, mai 2014, pp. 19 – 28.